

FACTURE N° 5030070
INTERVENTION PLANIFIEE 379
N/REF : 1/03/2025 50H06 C:000261 I:00442
V/REF : CU0070

SDC '3 Rue Saint Marc'
C/O OCEANIC IMMOBILIER
22, RUE DE LYON
CS 51944
29200 BREST

IMMEUBLE : 3 RUE SAINT MARC
3 RUE SAINT MARC
29200 BREST

Guipavas, le 12 Mars 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : POSTE DE RELEVAGE
MOTIF : Intervention trimestrielle
Donneur d'ordre : Mme A. DELOHEN

ENTRETIEN DU 04/03/2025
- 1 POSTE DE RELEVAGE

4 FOIS/AN

OBSERVATIONS : SB LCOMPTER Email envoyé le 12/03/25 a 12H10 Mme A. DELOHEN

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Entretien du Poste de relevage	1	167,62	167,62
	TOTAL H.T.			167,62
	T.V.A. a 10,00%			16,76
	TOTAL T.T.C.En EURO			184,38

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008).

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros.

TVA acquittée sur les encaissements.

FACTURE N° 5030070

Guipavas, le 01 décembre 2024

Madame, Monsieur,

Cher Client,

Dans un contexte économique en constante évolution, nous faisons face à plusieurs facteurs qui impactent directement nos coûts d'exploitation (La hausse significative du coût du carburant, l'augmentation des coûts de traitement des déchets en centre agréé, revalorisation des salaires de nos collaborateurs en raison de l'inflation, etc).

Ces éléments, cumulés, nous obligent à ajuster nos prix afin de garantir la pérennité de notre activité tout en continuant à vous offrir un service de qualité.

À ce titre, une revalorisation de +2,8% sera appliquée à compter du 1er janvier 2025.

Nous comptons sur votre compréhension, et soyez assurés que cette décision a été prise dans le but de préserver nos standards de qualité. Nous restons bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

L'ensemble de l'équipe vous remercie de votre confiance, et vous présente ses sincères salutations,

Régis MOLLIE

Responsable d'Agence

